

CAGNOTTE

Sauvons mes filles qui vives actuellement un enfer...

Date limite :

Mardi 30
Septembre
2025

Madame, Monsieur, Je suis arrivée en France en 2017 pour des raisons de santé. J'ai un titre de séjour depuis 2018 et j'ai une situation professionnelle. En 2016, je vivais à Cotonou, au Bénin. Je m'étais séparée du père de mes enfants à cause de sa violence. Il refusait alors que je voie mes filles qui avaient à cette époque 13, 10 et 8 ans. Je tentais depuis 2014 de soigner un cancer, et en 2017, suite à une récurrence, j'ai dû rester en France pour me soigner en laissant mes filles auprès de leur père. Je sais qu'il n'assure pas leur éducation, que les examens médicaux ne sont pas faits lorsqu'elles sont malades et qu'il se montre violent, physiquement et verbalement avec elles. Je le sais parce que j'ai saisi le tribunal de Cotonou en 2022, et qu'une enquête sociale a été faite. La justice m'a rendu le droit de visite et d'hébergement de mes filles chaque fois que je reviens au pays, mais en vue de mes ressources, je ne peux y aller qu'une fois tous les 2 ans et seulement pour une période de 3 semaines. J'ai fait une demande de regroupement familial en début d'année 2024 pour avoir la garde de mes filles, et elle vient tout juste d'être acceptée par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Ce dossier est particulièrement très compliqué à mettre en place et d'autant plus compliqué à obtenir, et j'ai eu une réponse favorable le 28 janvier 2024. Aujourd'hui mon dossier est bloqué à la préfecture de l'Indre et Loire (Tours 37) car mon ex-conjoint refuse de

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/gD8tgoj1>



Scannez-moi !



Cette cagnotte vous est proposée par :

Eric Epié